

ACTION URGENTE

SOMALIE. DEUX GARÇONS ONT ÉTÉ CONDAMNÉS À LA RECLUSION APERPÉTUITÉ À L'ISSUE D'UN PROCÈS INIQUÉ

Deux garçons ont reçu une peine de réclusion à perpétuité pour meurtre. Ils disent qu'ils ont été forcés à « avouer » le meurtre.

Muhamed Yasin Abdi et Daud Saied Sahal ont vu leurs condamnations à mort commuées en réclusion à perpétuité par le tribunal militaire suprême du Puntland. Les deux garçons faisaient partie d'un groupe de sept adolescents arrêtés par la police le 28 décembre 2016 à Bossaso, dans le Puntland, après l'homicide de trois hauts responsables travaillant pour l'administration régionale du Puntland. Les cinq autres adolescents arrêtés en même temps qu'eux ont été exécutés le 8 avril. L'âge de ces sept garçons est actuellement contesté. D'après les membres de leurs familles, ils étaient tous âgés de moins de 18 ans au moment où ils auraient commis le crime. Mais les autorités du Puntland soutiennent qu'ils étaient majeurs.

D'après le père d'Ayub Yassin et l'oncle d'Ali Ismaeil (Ayub et Ali faisaient partie de ceux qui ont été exécutés), les sept garçons ont été soumis à diverses formes de mauvais traitement et ont été maintenus en détention dans des conteneurs de transport pendant environ deux semaines avant d'être transférés dans un poste de police. Les sept jeunes gens ont ensuite comparu le 13 février devant un tribunal militaire, qui les a déclarés coupables de meurtre et condamnés à la peine capitale. Ils n'ont pas pu bénéficier des services d'un avocat au cours du premier procès. Un mois après la décision, les prévenus ont fait appel de leur déclaration de culpabilité et de leur condamnation à mort, mais le jugement initial a été maintenu par une juridiction militaire supérieure.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS en somali ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités de Puntland de faire rejurer Muhamed Yasin Abdi et Daud Saied Sahal par un tribunal civil, conformément aux principes de la justice pour mineurs et des normes internationales d'équité des procès, et en excluant tout élément de preuve obtenu sous la torture ou au moyen d'autres formes de mauvais traitements ;
- priez-les de diligenter une enquête impartiale, indépendante et efficace sur les allégations de torture et d'autres mauvais traitements ;
- appelez-les à instaurer un moratoire officiel sur les exécutions, en vue de l'abolition de la peine capitale.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 24 JUILLET 2017 À :

Ministre de la Justice
Hassan Hussein Haji
Ministry of Justice, Puntland
Bossaso, Puntland
Somalie

Courriel : info@mojrarpl.com
Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,

Mohamed Hassan Aw Osman
Bossaso, Puntland
Somalie
Courriel : mojrarpuntland@gmail.com
Formule d'appel : Dear Attorney
General, / Monsieur le Procureur
général,

Ministre de l'Intérieur et des Affaires fédérales
Abdi Farah Juxa
Ministry of Interior and Federal Affairs
Bondhere, Benadir
Mogadishu, Somalie
Fax : +252 6 1 7531444
Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,

Procureur général du Puntland

Copies à :

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Somalie dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 96/17. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr52/6112/2017/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

SOMALIE. DEUX GARÇONS ONT ÉTÉ CONDAMNÉS À la réclusion à PERPÉTUITÉ À L'ISSUE D'UN PROCÈS INIQUÉ

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Amnesty International avait dans un premier temps dénoncé le fait que les deux garçons avaient été condamnés à mort, puis avait confirmé par la suite que leurs peines avaient été commuées en réclusion à perpétuité.

Les cinq autres garçons qui ont été exécutés dans le cadre de cette affaire appartenaient à l'un des clans minoritaires du Puntland, celui des Madibaans. Leurs familles ont déclaré ne pas avoir été informées du lieu où les exécutions se sont déroulées, ni de comment les autorités ont procédé ; elles ont appris la nouvelle par la radio. Muhamed Yasin Abdi et Daud Saied Sahal sont membres des sous-clans Diseshe et Ali Seleban, plus dominants.

Noms : Muhamed Yasin Abdi et Daud Saied Sahal
Hommes

Action complémentaire sur l'AU 96/17, AFR 52/6231/2017, 12 juin 2017